



Ouagadougou, le 16 JUIL 2018

N°2018 - /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation a l'honneur porté à la connaissance des étudiants admis au **Centre Africain d'Etudes supérieures en Gestion (CESAG)** au titre de l'**année académique 2018-2019**, qu'ils peuvent déposer une demande de bourse nationale au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle et des Bourses (CIOSPB).

Le nombre de bourses disponibles est de cinq (05)

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants burkinabè remplissant les conditions suivants :

Pour les études de master

- être titulaire d'une licence, avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir 27 ans au plus.

Pour les études du diplôme d'études supérieures en Comptabilité et Gestion Financière (DESCOGEF)

- être titulaire d'un master ou d'une maîtrise ou équivalent avec au moins la mention « assez bien » ;
- avoir 30 ans au plus.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso. Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités et ne correspondent pas nécessairement aux souhaits manifestés. L'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.